



**AVOCATS
SANS
FRONTIÈRES
FRANCE**



PAGOC

PROJET D'APPUI À UNE GOUVERNANCE CARCÉRALE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN

PROJET D'APPUI A UNE GOUVERNANCE CARCERALE BASEE SUR LES DROITS HUMAINS AU CAMEROUN (PAGOC)

APPEL A CONSULTATION POUR UNE EVALUATION A MI- PARCOURS DU PROJET

TERMES DE REFERENCE

NOVEMBRE 2025



Avec l'appui de la Délégation de
l'Union Européenne au Cameroun



3e étage de l'immeuble YOOLEARN 24,
Avenue du 29 Août 1940, BP 1402 Yaoundé
cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/
+237 673 89 53 92 / 687 61 98 48

Nom légal complet (raison sociale)	AVOCATS SANS FRONTIERES France
Acronyme	ASF France
Adresse	3 ^e étage immeuble YOOLEARN, 24 Avenue du 29 Août 1940 Tsinga – Yaoundé
Téléphone	+237 673895392 +237 687619848
E-mail de contact	cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
Partenaire de mise en œuvre du projet	Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RCODH) Research Institute for Development (RIDEV)
Partenaires financiers	Délégation de l'Union Européenne au Cameroun Fond de dotation du Barreau de Paris Solidarité
Période de mise en œuvre du projet	Avril 2024 – Septembre 2027 (soit 42 mois)
Budget de l'offre	15000 Euros
Durée maximale de la mission	25 jours
Zone cible	Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda, Buea, Garoua et Maroua
Date limite dépôt offres	30 Novembre 2025 à 23h59 (UTC+1) Prolongation au 14 décembre 2025 à 23h59 (UTC+1)
Email de candidature	secretariat@avocatssansfrontieres-france.org

Table des matières

I.	<u>CONTEXTE GENERAL</u>	4
II.	<u>PRESENTATION DU PROJET</u>	5
III.	<u>OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION D’EVALUATION A MI-PARCOURS</u>	7
IV.	<u>MODALITES PRATIQUES</u>	12

I. CONTEXTE GENERAL

Le Cameroun dispose d'un cadre législatif protecteur et novateur pour les droits humains, ayant pour socle la constitution du 18 janvier 1996 qui intègre, dans son préambule, la déclaration universelle des droits de l'Homme. Le pays a également ratifié les principales conventions internationales et régionales relatives à la protection des droits humains, telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention contre la Torture (1984) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1989). Cette volonté de promouvoir les droits de l'Homme s'est matérialisée par la consolidation du cadre institutionnel et juridique de la justice pénale. Ce cadre a été renforcé en 2005 par l'entrée en vigueur de la loi N° 2005/007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale, jugée révolutionnaire en matière de promotion et de protection des droits du citoyen, à travers la consécration de la procédure de l'Habeas Corpus et un meilleur encadrement de la garde à vue et de la détention provisoire.

Cependant, sur le terrain, la situation des prisons au Cameroun présente toujours de nombreux défis majeurs, exacerbés par des problèmes systémiques et des contraintes socio-économiques. D'abord, la surpopulation carcérale est un problème criant, avec des prisons conçues pour accueillir un nombre limité de détenus, mais abritant parfois plus de quatre fois leur capacité. Cette situation mène à des conditions de vie déplorables, avec un accès limité à l'eau potable, à la nourriture et aux soins médicaux. Les infrastructures, souvent vétustes, aggravent ces difficultés et ne permettent pas toujours de séparer les différentes catégories de détenus. De plus, le système judiciaire, caractérisé par des lenteurs administratives et un manque de ressources, contribue à l'accumulation de personnes en détention préventive, qui attendent parfois pendant des années avant un jugement. Selon le rapport du ministère de la Justice sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2022, environ 58% des détenus dans les prisons camerounaises sont en détention provisoire. Ce retard judiciaire augmente la pression sur des établissements pénitentiaires déjà saturés. Par ailleurs, l'insuffisance des programmes de réhabilitation réduisent les chances de réintégration des détenus dans la société, augmentant ainsi le taux de récidive.

C'est dans ce contexte que Avocats Sans Frontières France en partenariat avec le Réseau Camerounais des Organisation des Droits de l'Homme (RECODH) et le Research Institute for Development (RIDEV) avec l'appui financier de la Délégation de l'Union Européenne et du Fonds de dotation Paris Solidarité mettent en œuvre le Projet d'appui à une Gouvernance Carcérale Basé sur les droits Humains au Cameroun.

Les principales composantes du projet comprennent :

- Renforcement des capacités des avocats et des acteurs de la chaîne pénale ;
- Prise en charge juridique et holistique des détenues jusqu'à leur réinsertion ;
- La mise en place d'un groupe de travail et d'étude sur la détention au Cameroun ;
- Plaidoyer pour la mise en place effective des peines alternatives à la prison.

Arrivé à mi-parcours, le projet a déjà permis de réaliser des activités majeures et d'obtenir des résultats préliminaires. Toutefois, il est essentiel de procéder à une évaluation systématique de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des interventions afin d'orienter les prochaines phases de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours permettra d'apprécier les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les défis rencontrés, d'analyser les leçons apprises et de formuler des recommandations opérationnelles pour optimiser les résultats d'ici la fin du projet.

II. PRESENTATION DU PROJET

Objectif général	Contribuer à la consolidation d'une gouvernance carcérale et judiciaire sensible aux droits humains et à la protection des personnes en détention notamment les détenus les plus vulnérables au Cameroun.
Objectif spécifique	OS1 : Mise en place d'une dynamique participative et inclusive mobilisant toutes les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à la justice des personnes détenues vulnérables, leurs conditions de détention, leur réinsertion socioprofessionnelle, d'appliquer effectivement les peines alternatives en vue de réduire la population carcérale ; OS2 : Contribuer à un changement de paradigme dans la représentation et la perception du système carcéral, qui est aujourd'hui davantage orientée vers la punition, la déchéance et la déshumanisation des détenus.
Résultats attendus	R1: Un pool d'acteurs de la chaîne pénale est outillé et renforcé sur les approches de prise en compte des droits humains, des mesures de protection des personnes et de la procédure de l'Habeas Corpus. R2 : Un accès à la justice des détenus est assuré par les avocats formés pour une assistance juridique efficace. R3 : Un groupe de monitoring pluri-acteurs est mis en place et fonctionnel. R4 : Un plaidoyer en faveur de l'application des peines alternatives est mené
Activités principales	A.1.1 Renforcement de capacités des acteurs de la chaîne pénale sur le respect des droits humains des personnes privées de liberté A.1.1.1 Formation des acteurs de la chaîne pénale en présentiel sur le respect des droits humains A.1.1.2 Formation des acteurs de la chaîne pénale en ligne (MOOC) A.1.2 Renforcement des capacités et mise en place d'un réseau d'avocats compétents pour intervenir en milieu carcéral A.1.2.1 Formation initiale des avocats pour une meilleure prise en charge des personnes privées de liberté A.1.2.2 Mise en réseau des avocats intervenant sur le projet et organisation de réunions de suivi

	A.1.3 Formation des avocats et des acteurs de la chaîne pénale à l'habeas corpus A.2.1 Assistance judiciaire auprès des personnes privées de liberté en situation de vulnérabilité ou en détention préventive A.2.1.1 Organisation des consultations juridiques par les avocats dans les centres de détention A.2.1.2 Assistance judiciaire auprès des juridictions nationales A.2.1.3 Assistance judiciaire de cas emblématiques devant la cour régionale de la CEMAC A.2.2 Prise en charge des cas de l'habeas corpus A.2.3 Mise en place d'un programme d'accompagnement et de réinsertion professionnelle des détenus A.2.3.1 Préparation de la réinsertion A.2.3.2 Réalisation de la réinsertion A.2.3.3 Suivi de la réinsertion A.2.4 Subvention en cascade (réinsertion/ amélioration des conditions dans les prisons) A.3.1 Cartographie des acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits des personnes en détention au Cameroun A.3.2 Mise en place d'un groupe de travail pluri-acteur identifié à partir de la cartographie pour le monitoring et l'évaluation de l'application effective des dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de détention dans les prisons A.3.3 Sensibilisation des détenus sur leurs droits, les voies de recours et les procédures légales à travers un guide pratique A.4.1 Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de peines alternatives A.4.2 Organisation d'un colloque national de restitution de l'étude A.4.3 Mettre en place une campagne de plaidoyer pour la mise en place de peines alternatives A.4.3.1 Constitution d'un groupe de coordination et organisation de réunions de suivi pour définir la stratégie de plaidoyer A.4.3.2 Organisation des rencontres avec les autorités nationales pour proposer des activités pilotes qui peuvent être implémentées A.4.3.3 Sensibilisation des populations sur les peines alternatives
--	---

Bénéficiaires	- Les Avocats qui sont les acteurs centraux de la défense des détenus ; - Les acteurs de la chaîne pénales entre autres autorités judiciaires, les magistrats et responsables des juridictions, les autorités pénitentiaires, les officiers de police judiciaires. En tant qu'acteur et décideurs primordiaux ils détiennent la capacité de contribuer de manière significative à l'amélioration du cadre juridique ; - Les autorités judiciaires et institutionnelles, il s'agit ici des décideurs politiques, les représentant gouvernementaux et les responsables des politiques pénitentiaires ; - Les acteurs impliqués dans la protection et la promotion des droits des détenus tels que les organisations de la société civile, le Barreau du Cameroun, les centres d'accueil et de réinsertion, les collectivités territoriales, les chambres consulaires ; - Les détenus vulnérables des prisons cibles du projet ;
---------------	---

III. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION D'EVALUATION A MI-PARCOURS

a) Justification de la mission

Le projet aura atteint la moitié de sa durée au 31 Décembre 2025, le consortium PAGOC souhaite mener une évaluation à mi-parcours afin de mesurer l'évolution des indicateurs et des performance globales du projet et d'en tirer des leçons pour apporter des corrections dans la mise en œuvre de l'action. Cette évaluation comprend également une collecte et une analyse d'informations qualitatives de façon à mieux comprendre l'évolution de la situation sociale, juridique et économique du contexte et d'être en mesure de formuler des recommandations adaptées pour la suite du projet.

L'objet de ces TDR est donc d'identifier un bureau d'étude ou une équipe de consultant en vue de conduire cette évaluation.

b) Objectif général de la mission

L'évaluation envisagée est destinée à apporter un regard indépendant, objectif et critique sur la mise en œuvre des activités. Pour ce faire il s'agira de réaliser le bilan de l'exécution à mi-parcours du projet PAGOC en dégagant les atouts, points d'amélioration et contraintes, à travers une analyse de la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions du projet. Il s'agira donc de mesurer le plus exhaustivement possible le niveau de résultats obtenus et des objectifs atteints, tant spécifiques que globaux, par rapport à ceux prévus au départ par le projet.

c) Objectifs spécifiques



Avec l'appui de la Délégation de
l'Union Européenne au Cameroun



3e étage de l'immeuble YOOLEARN 24,
Avenue du 29 Août 1940, BP 1402 Yaoundé
cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/
+237 673 89 53 92 / 687 61 98 48

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont d'une part, d'apprécier tant qualitativement que quantitativement les actions accomplies sur le terrain et les résultats obtenus au vu des attentes initiales, et d'autre part d'élaborer des recommandations sur la logique d'intervention à poursuivre au vu du contexte, des problèmes et besoins, faiblesses et capacités des différentes parties prenantes.

Ainsi de manière spécifique, l'évaluation visera à :

- Évaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs spécifiques fixés en début de projet ;
- Apprécier la performance du projet par rapport à ce qui a été initialement prévu pour constater si et comment des facteurs externes ou internes ont influencé la mise en œuvre du projet ;
- Réaliser une analyse de l'influence des facteurs internes et externes sur la mise en œuvre des activités du projet ;
- Formuler et proposer pour la suite du projet des recommandations et des solutions opérationnelles concrètes en vue de prendre en compte de possibles nouveaux besoins des populations cibles et de corriger d'éventuels écarts et dysfonctionnements observés dans la mise en œuvre du projet ;
- Apprécier la prise en compte par le projet des aspects transversaux, gouvernance, genre et redevabilité, l'approche « ne pas nuire » ;
- Évaluer les synergies d'action existantes entre les acteurs du projet ;
- Fournir une analyse critique et constructive des activités mises en œuvre, du dispositif de suivi technique, de la gestion des informations et des processus de capitalisation des expériences ;

Par critère d'évaluation, il s'agira de répondre aux questions clés suivantes :

Critère	Questions clés d'évaluation
Pertinence	• Dans quelle mesure l'intervention répond aux besoins et aux priorités identifiés dans le contexte du Cameroun ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il consulté les différents acteurs et bénéficiaires locaux du projet (bénéficiaires finaux, autorités locales, etc.) en amont du projet et pris en compte leurs besoins, attentes et capacités ? • L'approche d'intervention adoptée et des actions entreprises a-t-elle permis de résoudre les problèmes ciblés ?
Cohérence	• Comment l'intervention s'articule avec d'autres initiatives et programmes menés dans les mêmes régions ou les mêmes domaines d'intervention ? • L'intervention est-elle en harmonie avec les stratégies et les politiques sectorielles existantes ?
Efficacité	• Dans quelle mesure l'intervention a atteint ses objectifs spécifiques tels que définis au départ, selon la théorie de changement ? • Les indicateurs de performance ont-ils atteint les résultats escomptés ? • Dans quelle mesure les premiers résultats du projet sont observables sur les bénéficiaires ciblés et comment répondent-ils aux besoins de ces derniers (différencier selon les différents types de bénéficiaires/groupes cibles) ?
Efficience	• Les ressources (financières, humaines, matérielles) ont-elles été utilisées de manière optimale pour atteindre les objectifs de l'intervention ?

	• L'analyse coûts-bénéfice de l'intervention est-elle rentable ?
Impact	• Quels sont les changements significatifs résultant de l'intervention sur les bénéficiaires et la communauté ? • Quels sont les effets positifs et négatifs de l'intervention sur les conditions sociales, économiques et environnementales ?
Durabilité	• Les résultats de l'intervention sont-ils susceptibles de se maintenir à long terme ? • Quelle est la capacité des bénéficiaires et des partenaires à maintenir les activités et les résultats de l'intervention après sa clôture ? • Dans quelle mesure une stratégie de « sortie » du projet et de pérennisation des activités et résultats a-t-elle été anticipée dans le cadre du projet (portage institutionnel, financements relais, outils, transferts de compétences, etc.) ? • Quels sont les risques pouvant affecter négativement la pérennisation des interventions à l'issue du projet ?
Coordination	• Dans quelle mesure la coordination interne du projet entre les différents acteurs est effective ? • La répartition des rôles / responsabilités au sein du consortium entre les différents membres permettent-ils une mise en œuvre appropriée du projet ?

d) Portée de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours se tiendra après 23 mois de mise en œuvre du projet PAGOC débuté en Avril 2024.

Cette évaluation porte alors sur la période du projet suivante : Avril 2024 à janvier 2026 soit 23 mois de mise en œuvre du projet.

L'évaluation concernera l'ensemble du projet PAGOC sur sa zone d'intervention dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda, Buea, Garoua et Maroua.

Elle ciblera en premier lieu les groupes cibles du projet, à l'exception des détenus. Au-delà de ces bénéficiaires finaux, l'évaluation s'attardera sur les acteurs de la chaîne pénale intervenant dans les différentes zones d'intervention ainsi que sur les membres du consortium et l'équipe projet au sens large.

e) Méthodologie



Avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun



3^e étage de l'immeuble YOOLEARN 24,
Avenue du 29 Août 1940, BP 1402 Yaoundé
cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/
+237 673 89 53 92 / 687 61 98 48

L'ensemble de la mission sera pilotée par l'équipe de coordination du projet PAGOC. . L'équipe recevra les livrables qu'il se chargera d'amender et valider.

L'évaluateur effectue sa mission en trois temps :

1. Un recueil d'information facilité par le travail préparatoire de compilation et de synthèse des informations disponibles et l'élaboration d'une note de cadrage reprenant les éléments tirés de ce travail bibliographique, une réorganisation et une priorisation des questions évaluatives et en précisant le programme de la mission sur le terrain (personnes clés à rencontrer notamment) et la méthode de travail (approche qualitative préférée avec des focus group et entretiens individuels) ;
2. Un déplacement sur le terrain sur un échantillon des zones cibles de mise en œuvre du projet pour rencontrer des bénéficiaires et visiter des activités du projet ;
3. La finalisation du rapport d'évaluation et de ses annexes, en dialogue avec ses différents interlocuteurs.

Les rapports à remettre sont les suivants :

✓ Une note de cadrage contenant la note méthodologique finalisée (note de cadrage) et le chronogramme de la mission : Il doit être préparé et présenté à ASF France durant la première semaine de la mission, par le consultant principal (chef de mission). Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur de sa mission, l'approche méthodologique, un programme détaillé des activités / tâches, y compris la liste de questions évaluatives actualisées au regard des commentaires reçus. Chaque question est, par la suite, développée en :

- Indicateurs à utiliser pour répondre à chaque question et sources d'informations correspondantes ;
- Stratégie d'analyse ;
- Le rapport de démarrage sera discuté et approuvé lors d'une réunion organisée entre le consultant et le consortium (équipes terrain et sièges –en fonction des partenaires–, référents techniques).

Ce rapport comprendra de manière détaillée les sections suivantes :

- L'approche méthodologique de l'évaluation comprend en annexe une matrice d'évaluation indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, outils de collecte, sources proposées de données et procédures de collecte des données, en précisant les limites de la méthodologie, le cas échéant, et le choix des sites par visite sur le terrain ;
- Un plan de travail d'évaluation détaillé.

✓ Un rapport provisoire de l'étude / Rapport préliminaire : Ce rapport sera soumis 15 jours au plus tard après la fin de la collecte de donnée sur le terrain et présenté au cours d'une réunion de débriefing. Ce rapport présentera les résultats des consultations menées et les premières conclusions de l'évaluation. Il devra également esquisser les grandes lignes du rapport final.

✓ Un rapport final définitif et en version numérique : suite à la réunion de présentation du rapport et des retours écrits transmis par le comité de suivi, le consultant disposera de 5 jours ouvrables pour soumettre la version finale du rapport. Le rapport final doit être succinct et d'une lecture aisée. En particulier, il doit expliciter l'appréciation faite par les évaluateurs sur les différentes questions en étude et formuler des recommandations précises, d'ordre opérationnel ou stratégique, pour les dernières années du projet. Le rapport est numéroté et comprend aussi une table des matières et une liste des abréviations utilisées. La base de données doit aussi être partagée.

Normalement il y a une phase de présentation du rapport d'évaluation avec notamment la DUE, partenaires du projet (Minjustice, COE, etc.)

✓ Des photos de qualité et témoignages inclus dans le rapport final.

L'évaluateur est libre d'utiliser toute méthodologie lui paraissant pertinente et veillera à présenter l'approche proposée dans le cadre de son offre technique.

f) Durée de la mission et calendrier

Cette étude débutera le 1^{er} février 2026 et le nombre de jours de travail estimé est de 25 jours ouvrables entre le 1^{er} février et le 31 mars 2025 pour mener à bien ce travail. Les phases suivantes doivent être respectées.

Phase	Principales tâches	Délai
Phase 1	Cadrage méthodologique de l'évaluation	5 jours
Phase 2	- Collecte et analyse des données - Reunion de débriefing	10 jours
Phase 3	Restitution du rapport provisoire avec le consortium PAGOC	7 jours
Phase 4	Restitution finale après validation par le consortium PAGOC du rapport final avec l'expert externe et la DUE	3 jours

g) Livrables

Le consultant s'acquittera de ses tâches sur la base d'un plan de travail convenu :

Livrable 1 : Note de cadrage - Le projet de rapport de démarrage doit présenter les changements proposés à la méthodologie ou toute autre question importante pour la poursuite de l'évaluation. La note de cadrage devra :

I. Inclure une étude documentaire ;



Avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun



3^e étage de l'immeuble YOOLEARN 24,
Avenue du 29 Août 1940, BP 1402 Yaoundé
cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/
+237 673 89 53 92 / 687 61 98 48

- II. Décrire le cadre conceptuel qui sera utilisé pour entreprendre l'évaluation ;
- III. Présenter une matrice d'évaluation : elle expose en détail l'approche de la collecte des données, la méthodologie d'évaluation, c'est-à-dire la manière dont les questions d'évaluation seront traitées au moyen de méthodes de collecte de données, de sources de données, de critères d'échantillonnage et de sélection ;
- IV. Inclure tous les instruments de collecte de données (en français)
- V. Fournir un plan de travail détaillé pour l'évaluation, qui indique les phases de l'évaluation et les principaux résultats attendus ;
- VI. Présenter un plan d'analyse ;
- VII. Dresser la liste des principales parties prenantes à interroger.

Livrable 2 : rapport intermédiaire

Produit livrable 3 : Rapport final

- Page de couverture
- Une liste d'acronymes et d'abréviations
- Une table des matières
- Un résumé de 3 pages maximum (en français et en anglais)
- Introduction et contexte
- Portée et objectifs de l'évaluation
- Méthodologie
- Limites
- Résultats
- Conclusions
- Enseignements tirés et recommandations

Annexes du rapport, y compris

- Termes de référence
- Matrice d'évaluation
- Liste des documents consultés
- Outils d'évaluation
- Base des données
- Liste des personnes et des organisations/institutions consultées

IV. MODALITES PRATIQUES

a) Qualifications / Profils

ASF France recherche des manifestations d'intérêt de la part de particuliers et d'entreprises pour cette mission.

Les consultants doivent avoir :



Avec l'appui de la Délégation de
l'Union Européenne au Cameroun



3e étage de l'immeuble YOOLEARN 24,
Avenue du 29 Août 1940, BP 1402 Yaoundé
cdp.cam@avocatssansfrontieres-france.org
www.avocatssansfrontieres-france.org/fr/missions/pagoc/
+237 673 89 53 92 / 687 61 98 48

1. Diplôme universitaire supérieur ou équivalent en études humanitaires/de développement, sciences sociales, statistiques ou autres domaines liés à la fourniture d'assistance dans le secteur des droits de l'homme ;
2. Une expérience dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et surtout l'évaluation de programmes dans le contexte du Cameroun ;
3. Minimum 5 ans d'expérience en recherche et expérience dans les méthodes quantitatives et qualitatives ;
4. Bonne connaissance des méthodes de collecte de données à l'aide de tablettes et de systèmes CAPI et capacité d'analyse, de synthèse, de présentation et de rédaction de rapports clairs ;
5. Bonne connaissance des approches d'évaluation des résultats, en particulier des méthodes participatives mixtes ;
6. Bonne connaissance des mécanismes de développement communautaire, du genre et de l'équité ;
7. Bonne capacité de communication, de rédaction et de synthèse en français et en anglais ;
8. Au moins 5 ans d'expérience en matière de recherche quantitative et qualitative et d'expérience ;
9. Compréhension technique de la thématique des droits de l'homme ;
10. Une connaissance adéquate des cultures et des langues locales ainsi que du contexte juridique, social, économique et politique du Cameroun - est un atout.

La composition de l'équipe doit être équilibrée pour permettre une couverture exhaustive des différents aspects de l'évaluation définis dans les présents termes de référence, y compris les questions transversales. L'équilibre entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe proposée sera un atout.

b) Budget

Le budget disponible pour la présente étude est estimé à 15.000 € (quinze mille euros).

c) Evaluation de l'offre

Les propositions seront pondérées en fonction des considérations techniques (70%) et financières (30%). Les propositions soumises seront évaluées à l'aide de la méthode d'analyse cumulative (détails ci-bas). Les propositions techniques doivent atteindre un minimum de 60 points pour se qualifier et être prises en considération. Seules les propositions financières dont

les offres techniques atteignent 60 points ou plus seront ouvertes. Voici les critères et points pour les propositions techniques et financières.

i) Proposition technique

- 1) Expérience du consultant applicable à la mission (20 points)
 - 2) Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposé aux termes de référence (40 points)
 - 3) Qualification et compétences du consultant pour la mission (15 points)
- Score technique total : 75 points

b) Proposition financière

Le nombre maximal de points est attribué à la proposition financière la plus basse qui est ouverte / évaluée et comparée parmi les candidats techniquement qualifiés qui ont atteint un minimum de 60 points dans l'évaluation technique. Les autres propositions financières recevront des points en proportion inverse du prix le plus bas.

Score financier total : 25

Seules les propositions financières dont les offres techniques atteignent 60 points ou plus seront ouvertes.

Les propositions seront évaluées en deux étapes (évaluation de la proposition technique ; évaluation de la proposition financière). Les candidatures devraient donc contenir la documentation requise suivante :

d) Procédure de dépôt de l'offre

Le dossier doit comprendre les éléments ci-dessous :

- Une proposition technique, comprenant la conception proposée de l'évaluation, la méthodologie d'évaluation, la compréhension des termes de référence, le calendrier et le plan de travail proposé (max 7 pages) ;
- Une proposition financière (max 3 pages) séparée de l'offre technique, toutes taxes comprises et couvrant les frais de déplacement sur le terrain, de nourriture, d'hébergement, etc.)
- CV des consultant/e/s
- Trois références pour le cabinet et/ou pour chacun/e des consultant/e/s proposé/e/s
- Au moins deux extraits de travaux passés (minimum 4 pages par extrait)
- Une lettre de motivation

Soumettre les offres complètes en français à secretariat@avocatssansfrontieres-france.com en mentionnant en objet : PAGOC-Evaluation mi-parcours au plus tard le **14 Décembre 2025 à 23h59 (UTC+1)**.